

Indicateur n° 3-2 : Part des services dans les structures médico-sociales pour personnes âgées

Finalité : cet indicateur vise à mesurer la diversification des prises en charge, en repérant la part des places dédiées à l'accompagnement des personnes âgées par des services exerçant au domicile ou par des formules intermédiaires (accueil de jour ou hébergement temporaire).

Précisions sur le dispositif : les programmes inter-départementaux d'accompagnement des personnes âgées et handicapées (PRIAC), mis en place à compter de 2006, ont notamment pour objectif une diversification de l'offre de structures accueillant des personnes âgées.

Résultats : l'évolution de la part des services dans les structures médico-sociales pour personnes âgées est présentée ci-après.

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | Objectif |
|----------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---|
| Moyenne France entière | 14,6% | 15,2% | 16,3% | 17,0% | 17,9% | 17,8% | Augmentation de la part des services |
| Médiane des régions | 13,7% | 14,3% | 15,7% | 16,6% | 18,1% | 17,9% | |
| Médiane des départements | 14,3% | 15,6% | 16,1% | 17,1% | 17,9% | 17,9% | |
| Ecart inter-départemental | 30,9% | 31,2% | 28,4% | 25,3% | 23,8% | 21,6% | |
| Ecart inter-régional | 20,1% | 21,7% | 21,9% | 20,0% | 18,2% | 16,5% | |

Source : données DREES pour 2006 et CNSA pour la période 2007-2011.

Lecture : en 2011, 17,8 % de l'ensemble des places en établissements et services de France métropolitaine sont dédiés aux personnes âgées. La moitié des régions dispose d'au moins 17,9 % de places en services. On observe, pour les régions, une dispersion de la part des places en services de 16,5 % autour de la moyenne nationale en 2011, en baisse depuis 2008 (moins 5,4 points). Plus le coefficient de variation est élevé plus les valeurs sont dispersées autour de la moyenne - une diminution du coefficient de variation signifie donc une réduction des écarts territoriaux.

La part des services dans l'ensemble des structures médico-sociales en faveur des personnes âgées augmente de 14,6% à 17,9% entre 2006 et 2010 pour se stabiliser à 17,8% en 2011. L'évolution constatée depuis 2006 est assez favorable alors même que l'objectif de diversification de l'offre de services favorisant le maintien à domicile est difficile à mettre en œuvre dans un contexte où la demande sociale de places en institution est encore soutenue et détermine le choix de la programmation dans de nombreuses régions.

L'indicateur retenu pour mesurer la diversification des modes d'accueil des personnes âgées est un indicateur global qui regroupe l'ensemble des services aux personnes âgées. Il peut être décomposé afin de décrire les contributions spécifiques des SSIAD (15,2% en 2011 après 15,3 % en 2010) et des places d'offre séquentielle (accueil de jour et hébergement temporaire : 2,6 % en 2010 et en 2011). S'agissant de ce dernier type d'offre, l'augmentation par rapport à 2006 (2,6 % contre 1,1 %) est à lier à l'impact du décret du 11 mai 2007 autorisant la prise en charge des frais de transport journalier des personnes bénéficiant d'un accueil de jour. La mise en place de ces structures de répit devrait se développer dans le futur compte tenu du plan Alzheimer.

Du point de vue des écarts inter-régionaux et inter-départementaux, les disparités territoriales se réduisent entre les départements mais aussi entre les régions.

Construction de l'indicateur : le nombre de places offertes en services et en accueil séquentiel est rapporté au nombre de places global (établissements et services) pour personnes âgées.

Les écarts inter-départementaux et inter-régionaux sont mesurés par des coefficients de variation (cf. indicateur « objectifs/résultats » n° 3-1 pour plus de détails).

Précisions méthodologiques : les structures accueillant des personnes âgées sont celles définies à l'indicateur de cadrage n° 7, 1^{er} sous-indicateur (cf. *Précisions méthodologiques*).